Inhalt: Obl-do

+ 1. La question polonaise. Paris 1863.

2. Reichensperger in der Polenfrage. Hamburg 1863.

# LA QUESTION POLONAISE

DISCOURS PRONONCÉ AU SÉNAT

PAR

SON ALTESSE IMPÉRIALE LE PRINCE NAPOLÉON

(SÉANCE DU 18 MARS 1863.)

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1863

LA

# QUESTION POLONAISE

Messieurs les Sénateurs,

Vous comprendrez que je n'aie rien à répondre au discours de l'honorable M. de La Rochejaquelein. Les paroles, et je l'en remercie profondément pour ma part, les paroles que vient de prononcer M. le sénateur Walewski, me satisfont.

Je n'ai qu'un regret, qu'il me permette de le dire, c'est qu'il ne se soit pas borné à ces quelques mots si énergiques et si justes qui l'ont entraîné, peut-être, au delà des habitudes parlementaires, mais que chacun de vous comprendra, quand il s'est écrié par quatre fois, avec cette énergie dont je lui sais gré : C'est faux !

J'ai rappelé les paroles du comte Walewski pour les approuver.

Le discours auquel il répondait ne me semble pas de nature à exercer une influence sur l'opinion publique et sur la majorité du Sénat.

Je commencerai par déclarer bien franchement au Sénat, que je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans cette discussion ; et si une preuve quelconque de l'avantage, de l'opportunité peut-être qu'il y avait au silence avait besoin d'être donnée, le discours qui vient d'être prononcé, les interruptions et les réponses qu'il a

provoquées vous le prouveraient une fois de plus. Je trouvais qu'il y avait avantage au point de vue du Gouvernement, au point de vue du pays, au point de vue des graves intérêts qui sont engagés dans la question, et du Sénat lui-même, à provoquer, puisque les pétitions nous faisaient une loi d'exprimer notre opinion sur cette question, un vote unanime ou presque unanime : car, depuis le discours que vous venez d'entendre, je vois que le vote n'aurait pas été unanime. Et pour obtenir ce vote unanime... (si je suis bien informé, je ne parle pas d'après des *on dit*, je n'engage jamais que ma propre responsabilité à cette tribune, mais je cite toujours les autorités et les sources auxquelles je puise ; je n'ai point de rapports dont je ne puisse citer les sources)... je dirais que j'ai appris que le Gouvernement avait peut-être, ainsi que la commission, un peu hésité sur les conclusions à prendre, et que par suite de cette indécision on a discuté la question de savoir s'il n'était pas préférable de proposer le renvoi au ministre, avec les explications si naturelles d'un renvoi, c'est-à-dire sans engager en aucune façon la liberté du Gouvernement ; c'était un vote de confiance que le Sénat donnait au Gouvernement de l'Empereur en lui renvoyant cette pétition.

Pour ma part, j'aurais préféré cette solution, je l'aurais préférée à tous les points de vue ; et c'est forcé et contraint que je viens à cette tribune, non pour faire un acte d'opposition : mes honorables adversaires eux-mêmes doivent reconnaître que je ne recule jamais devant l'expression la plus franche de mes sentiments ; c'est la seule constatation que je leur demande, ils ne me la refuseront pas. Dans la question qui nous occupe, je n'ai pas la moindre velléité d'opposition ; au contraire, j'aurais voulu qu'il n'y eût pas d'opposition possible par le fait d'un renvoi unanime ou presque unanime au Gouvernement de l'Empereur, sauf à en expliquer les motifs.

Je comprends qu'une discussion soit utile quand on en connaît tous les éléments ; aujourd'hui, on nous invite à

discuter la question de la Pologne. Pour ma part, je suis très-sympathique à la cause polonaise, personne n'en doute, je crois ; mais je me considère comme incapable de discuter cette question dans ses moyens pratiques et d'application. Je puis essayer de le faire, de rappeler les antécédents, examiner le présent, expliquer pour l'avenir les tendances dans lesquelles je voudrais voir s'engager notre Gouvernement et le but vers lequel il devrait diriger ses efforts ; mais, pour ce qui touche à l'exécution, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour juger. Faut-il conclure à la paix ou à la guerre ? Je n'en sais rien. Faut-il se prononcer pour faire la guerre seuls ? Avons-nous des alliés, oui ou non ? Quelle est la situation diplomatique de l'Europe ? Je n'en sais rien encore.

Eh ! mon Dieu, il faut le dire, un diplomate étranger voyage en ce moment. Son voyage doit préoccuper et préoccupe justement l'opinion publique européenne. Eh bien, pour pouvoir, dans l'humble limite de mes fonctions de sénateur, pour pouvoir même donner à cette tribune mon avis sur une conduite dans cette question, il faudrait que j'eusse devant moi le portefeuille de M. le prince de Metternich. Je ne l'ai pas, ce portefeuille, personne ne l'a, et personne ne peut être renseigné sur cette question, excepté le Gouvernement.

Aussi, je le répète, on ne peut discuter les matières diplomatiques qu'après l'exécution. Oh ! alors, je le comprends, car on se trouve en présence de faits accomplis. Je citerai, par exemple, la question de l'Italie. Il y avait là une série de faits accomplis. Il y avait une foule de documents, nous savions tout ce qui avait été fait. La question se posait ainsi : fallait-il approuver ou blâmer le Gouvernement dans le passé, l'exciter et le pousser, ou bien le retenir dans l'avenir ? Quant à moi, j'ai approuvé complétement le Gouvernement dans le passé et je l'ai poussé dans l'avenir. Je n'ai pas, à la vérité, exprimé l'opinion de la majorité du Sénat. La majorité du Sénat a été avec moi

dans l'approbation du passé, mais elle n'a pas été aussi explicite dans les encouragements pour l'avenir.

Voilà ce que nous avons fait.

Je comprends qu'on juge le passé, car on s'appuie sur des pièces données, sur une situation faite ; mais je ne comprends pas l'avantage qu'il y a à discuter une question vague, dont on ne connaît même pas les éléments. (Mouvement en sens divers.)

J'aurais voulu ne pas parler ; le Sénat y aurait gagné et moi aussi. Mais j'avoue que le rapport de la commission m'a forcé à prendre la parole. Il est beaucoup de choses que j'approuve dans le rapport, et ce n'est pas étonnant puisqu'il émane d'hommes comme ceux qui composaient la commission et de l'honorable rapporteur, M. Larabit ; mais il y a beaucoup de choses que je n'approuve pas, par exemple les conclusions mêmes du rapport ; et s'il m'était permis de faire une critique, je dirais que jusqu'au dernier moment je croyais que ce rapport concluait au renvoi au ministre. Les termes en étaient parfaits, ils me satisfaisaient ; mais ce rapport ressemblait à un jugement dont les considérants acquittent et dont le dispositif condamne. J'avoue qu'il m'est impossible, malgré mon désir de voir l'unanimité au Sénat sur cette question, de ne pas venir vous soumettre mes observations.

Je prévois avec quelle habileté des explications nous seront données par M. le commissaire du Gouvernement ; ce n'est pas à moi qu'il faut apprendre combien son éloquence est persuasive, insinuante, capable de traiter complétement toutes les questions, quelque grandes qu'elles soient. Je sais qu'il vous dira que l'ordre du jour n'est pas un blâme, pour la Pologne, et que ce sera pour le Sénat une manière d'exprimer sa confiance dans le Gouvernement.

Qu'il me permette de lui répondre d'avance que ce sont là des arguties parlementaires, mais que pour ma part j'aime mieux le gros bon sens général.

Quand une pétition vous est soumise, quelles sont les voies à suivre, que pouvez-vous faire? Prononcer soit l'ordre du jour, soit le renvoi au ministre, soit le dépôt au bureau des renseignements. Il n'y en a pas d'autres.

L'ordre du jour avec un rapport bienveillant et des explications qui, j'en suis sûr, seront non-seulement très-habiles, mais très-satisfaisantes de la part de M. le ministre sans portefeuille ; mais enfin un ordre du jour qui blesse mes sentiments (cela ne serait rien), mais qui blesse même certainement les sentiments d'une fraction notable de l'opinion publique en France.

Quant au dépôt au bureau des renseignements, il n'aurait évidemment présenté aucun sens.

Restait donc seule une solution satisfaisant tout le monde, calme, unanime, en un mot : c'était le renvoi au ministre, renvoi non pas appuyé sur tel ou tel motif, sur telle ou telle considération ; non. Pour ma part, j'étais parfaitement décidé à voter le renvoi pur et simple, sans commentaire ; et cela est tellement vrai, que, me défiant de ma propre ardeur et de mes sentiments, qui toujours sont très-vifs, mais qui peut-être ne sont pas toujours d'accord avec la politique du Gouvernement, je m'étais dit : Je ne parlerai pas. De cette façon, je ne troublerai personne. Je n'aurais désiré qu'une chose, en considération des graves intérêts en discussion, c'eût été de voir dans le Sénat une manifestation unanime.

Voici, Messieurs, pourquoi j'aurais eu ce désir. Croyez-vous que je craigne les résultats de votre vote et son influence sur la politique de l'Empereur? Non, j'ai le plus grand respect pour les délibérations du Sénat ; mais, d'après notre Constitution actuelle, le Sénat n'a qu'une action très-éloignée et très-limitée sur la solution des questions étrangères. Pour ma part, je ne crains pas la conduite du Gouvernement ; je suis parfaitement confiant dans cette conduite ; aussi voudrais-je vous éviter en votant contre l'ordre du jour et pour le renvoi au ministre, quelque

chose de fâcheux, je ne dis pas pour la considération, mais pour la situation du Sénat vis-à-vis du pays, surtout au point de vue moral.

Il est évident que si les délibérations d'un grand corps de l'État tel que le Sénat n'ont pas une influence directe et notable sur la politique du Gouvernement, si elle n'entrave pas l'Empereur dans l'exécution de ses vastes projets, pas plus dans ce qu'il peut vouloir faire pour le cas présent que pour les autres questions étrangères, les votes du Sénat ont néanmoins une certaine influence morale, surtout vis-à-vis de l'étranger.

Messieurs, malgré la passion que j'apporte dans mes convictions politiques, j'ai un sentiment patriotique qui me domine tellement, que je suis prêt à faire toutes les concessions à mes adversaires pour obtenir vis-à-vis de l'étranger une approbation dont le Gouvernement peut se passer, mais qu'il est utile qu'il ait, afin qu'il soit bien constaté que l'Empereur, le Gouvernement, le Sénat, l'opinion publique sont unanimes, et qu'ils sont réunis et compactes derrière le chef de l'État quand il s'agit de questions étrangères, qu'ils ont confiance en lui et qu'ils lui laisseront développer le drapeau de la France, sûrs qu'il ne périclitera pas entre ses mains. (Marques générales d'approbation.)

Je crois que l'opinion publique dans son bon sens, et malgré tous les talents oratoires, malgré toutes les explications qui pourront vous être données, aurait mieux compris un renvoi pur et simple, presque sans discussion, qu'un ordre du jour soulevant les orages et les explications que nous sommes forcés d'apporter à cette tribune.

En entendant, hier, l'honorable M. de la Guéronnière, faire l'historique des traités de 1815, je crois que plusieurs de nos collègues beaucoup plus savants que moi, et qu'il me permette de le lui dire, peut-être plus savants que lui-même dans l'histoire diplomatique, ont dû sourire des ex-

plications et de l'historique qu'il faisait des négociations des traités de Vienne. Si je suis bien informé, rien n'est moins exact que les explications qu'il a données, et si le Sénat me permet d'expliquer en peu de mots, car c'est là un sujet incident, ce qui s'est passé à Vienne....

*Plusieurs sénateurs.* Parlez ! parlez !

S. A. I. le Prince Napoléon. Je le dirai en deux mots. Je crois être bien instruit en disant que la question de la reconstitution de la Pologne a été portée au congrès par l'empereur Alexandre, dans un but d'intérêt personnel. Il disait : s'il y a avantage pour l'Europe a avoir une Pologne, plus elle sera grande, mieux cela vaudra. Soit, mais donnez-la moi. S'adressant à la Prusse et à l'Autriche, il leur disait : Donnez-moi le duché de Posen et la Gallicie. Pour satisfaire à un sentiment mystique que l'histoire nous apprend avoir été dans le caractère de l'empereur Alexandre, et qu'il puisait dans des relations intimes avec certaine personne que tout le monde a déjà nommée, il avait des tendances constitutionnelles, pas tout à fait constitutionnelles, des tendances que j'appellerai philosophico-constitutionnelles et un peu mystiques. Il les appliquait à cette grande Pologne qu'il voulait constituer, et c'est alors que ces hommes d'Etat qu'on a nommés hier, MM. Talleyrand, Hardenberg, Metternich, lord Castlereagh, sont venus dire : A ces conditions, non, il ne peut y avoir de Pologne. Ainsi l'obstacle à la reconstitution de la Pologne est venu de l'Autriche et de la Prusse. Voilà la vérité des faits historiques ; et à présent, si vous me permettez un retour sur ces longues discussions, où il s'agit sans cesse des traités de 1815 ; ah ! elles me font mal, elles me pèsent. (Approbation.)

Oui, messieurs, je voudrais qu'on ne parlât de ces traités à une tribune française, que pour les maudire. (Vif mouvement d'approbation.).

Et je ne voudrais pas que l'on vînt chercher dans les inspirations qui les ont produits la ligne de conduite et l'inspiration de la politique du gouvernement de la France, alors que Napoléon III est à sa tête. (Nouvelle approbation.) Qu'avons-nous vu à Vienne? une réunion de potentats qui nous avaient écrasés et qui, sur nos propres cadavres, agitaient, divisaient, coupaient la carte d'Europe, en sacrifiant les peuples qui étaient nos alliés, les Italiens aussi bien que les Polonais. Et s'il a fallu que le jour de l'éloge et de la guirlande arrivât même pour les Talleyrand, les Hardenberg, les Metternich et les Castlereagh, je l'ai profondément regretté. Il n'est pas bon de citer de telles autorités à une tribune française, pour les approuver. Restons Français, si vous voulez que nous ayons de l'influence sur notre pays.

Je ne reviendrai pas sur le passé, je ne veux pas fatiguer le Sénat, et je ne saurais le faire aussi bien que ceux qui m'ont précédé à cette tribune; je me bornerai au présent. Vous vous rappelez tout ce qu'il y a d'odieux dans l'histoire de la Pologne, depuis 1772 jusqu'à nos jours. Eh! grand Dieu! la situation présente me fournira encore assez d'arguments pour mes sentiments. Je ne suivrai donc pas et je ne rappellerai pas devant vous ce qu'a si complétement fait mon honorable ami, M. Bonjean. Qu'il me permette de le lui dire; j'ai le plaisir d'être presque toujours d'accord avec lui, surtout au départ... (Rires.) Ah! quelquefois, en route, nous nous séparons un petit peu, je tâche d'aller jusqu'au fond de la solution qu'il indique beaucoup plus habilement que moi, mais peut-être un peu moins nettement. (Nouveaux rires.)

Je me borne donc à la discussion de la situation présente. Je ne vous rappellerai qu'en passant deux ou trois ukases qui ont sans doute échappé aux investigations bienveillantes pour la Pologne, et parfaitement justes, qu'a faites M. Bonjean. Ce sont surtout des faits relatifs à l'empereur Nicolas; je serai très-court. On me dira qu'il est

inutile de rappeler ces faits ; non, il n'y a pas de prescription pour des crimes semblables ; il est bon, il est utile que des voix inhabiles peut-être, mais convaincues et généreuses, se fassent entendre dans cette enceinte pour les rappeler sans cesse devant l'opinion publique ; c'est là la punition qu'ils méritent ; les citer, c'est les juger.

*Premier ukase du* 3 *novembre* 1831.

« Tandis qu'à Varsovie l'on foulait les traités aux pieds, l'humanité n'était pas plus respectée dans les provinces lithuaniennes et prussiennes. L'empereur Nicolas accorda au maréchal Sacken le pouvoir de créer des commissions militaires pour juger les insurgés. Il l'autorisa en même temps à ratifier et à porter des décrets de bannissement, de confiscation, de condamnation aux mines, et même de mort. Ceux des décrets du maréchal Sacken qui ont été présentés à l'approbation suprême ont quelquefois été aggravés par l'empereur, comme cela a eu lieu avec le prince Roman Sangusko, dont la condamnation aux travaux perpétuels a été aggravée par un ordre impérial qui prescrivait au condamné de faire la route de Sibérie *à pied*.... »

« Zamosc fut le dernier point du royaume à se soumettre aux armes russes. La garnison se rendit au moyen d'une capitulation signée pas le général Kaisaroff et approuvée par le général Rudiger. On y stipula une amnistie et un libre retour aux foyers pour tous ceux qui se rendraient. Peu de jours après la sortie et le désarmement, on s'empara des soldats, on les chargea de chaînes, et on les déporta dans le fond de la Russie. »

*Deuxième ukase reproduit par la* Gazette d'État *de Prusse du* 5 *février* 1833.

« ..... Il parut un nouvel ordre impérial en vertu duquel les gentilshommes pauvres employés au service de la

poste en qualité de postillons, de courriers, seraient exempts de l'obligation de produire la confirmation de leurs titres de noblesse s'ils s'engageaient à rester pendant vingt ans dans le service auxquels ils étaient attachés, et *s'ils cédaient à jamais la propriété de leurs enfants à l'administration des postes.* »

Voilà ces pouvoirs anti-révolutionnaires qui garantissent la société! Eh bien, moi, je vous dis qu'en défendant ici à cette tribune, je ne dis pas ces décrets et ces ukases ; non, je ne vous accuse pas de les défendre, j'aime même à croire que vous les blâmez comme moi ; mais en préconisant la politique qui a inspiré de semblables actes, vous ébranlez la société dans ses fondements, parce que jamais, de quelque lueur fantastique que vous fassiez briller aux yeux de la France le drapeau de la révolution, quelques inspirations que vous cherchiez là-dedans pour l'effrayer, jamais vous ne ferez qu'un peuple civilisé accepte, je ne dirai pas des décrets semblables, mais approuve une politique qui peut aboutir à de pareils actes.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je n'approuve pas cette politique, il s'en faut de beaucoup.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. « Deux ukases du 5 juillet et du 19 octobre 1831 défendent, afin de propager le culte grec, de construire de nouvelles églises destinées à la religion catholique, et de réparer celles qui existent. Le dernier ukase a été publié dans la *Gazette officielle de Varsovie*, à la date du 18 décembre 1831, n° 343.

« Un ukase du 5 novembre 1831 renouvelle cette prohibition, et déclare qu'il n'y aura désormais, dans les provinces polonaises, qu'un seul prêtre par district, lequel (dit l'ukase) pourra être utile pendant le carême.

« Un ukase du 19 juillet 1832 assigne, dès à présent, plus de la moitié des églises catholiques au culte grec,

et ordonne qu'à l'avenir, toutes les fois qu'une église grecque sera ruinée ou endommagée, on s'emparera d'une église catholique.

« Un ukase interdit aux pères de famille de faire élever leurs enfants, même chez eux, par des maîtres qui n'auraient pas été examinés et approuvés par l'Université schismatique de Charkow.

« Un autre ukase supprime toutes les écoles catholiques, qui sont presque les seules du pays, depuis les Facultés universitaires jusqu'aux écoles primaires.

« Enfin, un ukase inflige la censure à la parole du prêtre catholique, et prescrit qu'aucun sermon ne pourra plus être prononcé, sans avoir été visé par les censeurs impériaux. »

Ces faits si odieux, je les ai cités, je ne le cache pas, surtout au point de vue catholique, et, en jetant les yeux autour de moi, j'avoue mon grand regret de ne pas voir ces faits signalés et blâmés par les illustres prélats et les représentants de l'Eglise catholique que nous avons le très-grand avantage de compter parmi nous, et que, pour ma part, j'ai eu le profond regret de trouver quelquefois parmi mes adversaires les plus loyaux et les plus convaincus; je regrette beaucoup que la parole d'un prince de l'Eglise ne soit pas venue infliger les blâmes qu'elles méritent à ces persécutions. Les Polonais ne sont-ils donc pas assez bons catholiques? Oh! si, et je ne mets cette abstention que sur un effet du hasard. (Réclamations nombreuses.)

*Plusieurs sénateurs.* C'est à cause du carême; ils sont retenus dans leurs diocèses.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. On a beaucoup parlé de la conduite du czar Alexandre II. Le meilleur moyen de le défendre, c'était de n'en pas parler; car si l'on veut en

parler, il faut le blâmer; et si nous comparons la conduite des deux empereurs, Nicolas et Alexandre II, je trouve sous l'empereur Nicolas persécution sauvage, tyrannique, mais franche; sous l'empereur Alexandre II, je vois d'excellentes intentions peut-être, beaucoup de promesses; mais, au point de vue polonais, des faits tout aussi déplorables, pour ne pas dire pires que ceux de l'empereur Nicolas. Un fait n'est-il pas d'autant plus dur qu'on vous a promis le contraire? Moins l'homme qui vous a promis donne, et plus on lui en veut de son manque de parole, de ses persécutions.

Le mouvement actuel de la Pologne n'a pas été provoqué par des machinations souterraines; mais j'admets que des conspirations aient existé, qu'elles existent encore, — je dis qu'elles sont impuissantes, qu'elles tombent dans le ridicule, si vous ne leur donnez pas un motif réel. Elles peuvent être un auxiliaire, mais jamais une cause sérieuse. Qu'on ne vienne pas sans cesse nous jeter à la tête les conspirateurs, les révolutionnaires, Mazzini et d'autres; ce sont des arguments qui ne m'effraient pas (Sourires), et si j'avais besoin d'un fait, le voici. En Italie, Mazzini n'était pas très-favorable à notre intervention. Les exagérés, les gens incorrigibles avec lesquels il n'y a pas d'entente possible, ne nous étaient pas favorables. Eh bien! je n'en ai pas entendu parler un instant; l'Empereur n'a jamais eu à s'en occuper, et je crois même que Garibaldi, contre lequel vous avez réservé toutes vos foudres, a servi comme officier-général sous les ordres de Napoléon III, et lui a parfaitement obéi; enfin, l'Empereur n'a jamais eu à se plaindre de menées révolutionnaires pendant la campagne d'Italie. (Mouvement.)

Cela prouve une chose, Messieurs, c'est que ces passions, qu'il faut blâmer, je cherche à les circonscrire, je je ne cherche pas à augmenter les ennemis de la société

qui veulent les bouleversements. Je soutiens que s'ils n'ont aucun motif sérieux, ils n'ont aucune force.

En Pologne, ils ont joué un rôle secondaire. Le mouvement polonais est unanime ; il a éclaté par la force des choses, parce que, comme disait quelque part un orateur distingué, je ne sais lequel, il y a une limite de mauvais gouvernement qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas supporter.

Je ne reviendrai pas devant vous sur cette mesure qu'on a appelé un ukase de recrutement. La vérité est que c'est une proscription en masse, selon le bon plaisir de la police.

*Plusieurs voix*. C'est vrai !

S. A. I. le Prince Napoléon. Qu'est-ce donc que cet ukase ? Il n'est pas long, mais il est très-expressif. Le gouvernement russe, représenté par la police dans chaque localité, indiquera les gens qui lui déplaisent ou que la police considère comme dangereux, et les déportera dans l'armée russe. C'est une déportation presque à perpétuité et sans limite de nombre : La Pologne fournira-t-elle tant d'hommes ? Non ; autant nous en trouverons que nous croirons dangereux, autant nous en déporterons. Et où ? Loin du pays natal, dans l'armée russe, où ils devront mourir lentement sous les verges des Moscovites. Voilà la vérité.

Du moins, si cette mesure est mauvaise en elle-même, y a-t-il eu dans l'application un certain ménagement ? Non ; tout ce que l'infernal génie de la persécution chez les anciens et chez les modernes a pu réunir a été accumulé dans l'application de cette mesure.

C'est la nuit, pour entourer encore cette mesure d'un aspect plus terrible et plus fantastique, mais, hélas ! bien inutile, c'est la nuit qu'on entre dans les maisons. Un tel est-il ici ? — Non ; mais son frère y est. — Prenons le frère. — Il n'y a que son père. — Prenons le père. — Ou bien encore on prend pêle-mêle l'oncle pour le neveu ; tout est

égal et bon parce que tout est Polonais, et voilà comment on exécute le recrutement.

Ce n'est pas assez. La Pologne était gisante, opprimée, craignant l'inutilité de la tentative de soulèvement qui vient d'avoir lieu, soulèvement presque sublime, tellement il est fou, mais d'une sublime folie ; la Pologne désarmée, découragée, ne se soulevait pas encore assez vite au gré de l'exécrable politique moscovite, et alors parut un article qui, à mon avis, résume tout ce qu'il y a de plus odieux dans la conduite d'un gouvernement. Voyant que cette mesure n'excitait pas assez le condamné, on a essayé de lui appliquer le fer rouge de la flétrissure après l'avoir chargé de chaînes.

Voici cet article :

*Extrait d'un article publié par le* Journal officiel de Varsovie, *le* 19 *janvier* 1863.

« Jamais, depuis trente ans, le recrutement ne s'était opéré avec tant d'aisance et de facilité. Les conscrits déposés dans la citadelle étaient pleins d'allégresse ; ils témoignaient de leur joie d'entrer dans cette école d'ordre qui est l'armée, et d'y reprendre une vie active et sérieuse après des années passées dans le dérèglement de rêves pernicieux.... »

C'est au moyen de cette excitation funeste et odieuse qu'on est parvenu à galvaniser les malheureux Polonais qui, n'écoutant plus qu'un désespoir que tout homme honnête et patriotique doit comprendre, se sont dit : Mourir pour mourir, mieux vaut mourir dans les bois traqués comme des bêtes fauves, que d'accepter l'oppression et l'outrage à la fois. Voilà l'histoire du mouvement polonais, ne la cherchez pas autre part ; les conspirations, s'il y en a eu, ont toujours existé, elles n'auraient jamais abouti sans

la conduite du gouvernement russe qu'il faut rendre seul responsable de ce qui s'est fait.

Je me trompe, je dois dire, à la disculpation du gouvernement russe, que ce n'est pas lui seulement qui est coupable. C'est un traître et un rénégat. Vous parliez tout à l'heure de quatre-vingts signatures polonaises apposées je ne sais sur quel acte de trahison qui livrait la Pologne aux Russes. Eh bien! le mouvement polonais est unanime. Aujourd'hui, entendez-vous, ce qui fait sa force, c'est qu'il n'ya qu'un traître; cet homme, je l'ai entendu malheureusement nommer à cette tribune, et si on ne l'avait pas loué, par respect pour moi-même, je n'en aurais pas prononcé le nom. C'est le marquis Wielopolski.

Oui cet homme a été jaloux de la gloire de qui? Il n'y a que deux hommes qui dans ma pensée, en recherchant dans mes souvenirs, puissent lui être comparés. Il a été jaloux des lauriers de Hudson Lowe, ce tourmenteur d'un grand homme et des lauriers du général Haynau, ce fouetteur de femmes, mais il les a encore dépassés, parce que ces hommes, que l'histoire a justement flétris, servaient des passions mauvaises, mais c'était au moins celles de leurs propres pays. Le ministre Wielopolski les a dépassés tous deux non dans le mal qu'ils ont fait, c'était impossible, mais par son origine et comme tous les rénégats et tous les traîtres, il a été encore plus loin que les autres.

A présent que je l'ai justement apprécié, je vous demande pardon de la chaleur que je mets dans ces débats, elle est inséparable de mon caractère, et de plus la cause est bien faite pour exciter cette vivacité.

Après avoir tâché d'expliquer devant vous les motifs du mouvement polonais, voyons la répression; voyons comme elle est conduite, et mes arguments, irai-je les chercher dans les plaintes des victimes et de ceux qui souffrent, non! Je les cherche et je les trouve exclusivement dans

les pièces officielles émanées de fonctionnaires nommés par le gouvernement russe, entendez-le bien.

Je trouve entres autres un rapport officiel russe sur le massacre de Miechow, que je ne veux pas lire tout entier au Sénat, mais comme je ne voudrais pas être accusé de ne prendre dans les documents que les fragments qui me seraient favorables, je dois dire que c'est une pièce officielle et authentique qui peut être dans les mains de chacun.

Ce rapport est ainsi conçu :

Au village d'Unieiow, le 6-18 février 1863

*Le chef du district de Miechow à S. Exc. le commandant militaire du gouvernement de Radon* (général Uszakoff.

« Arrivés dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, les insurgés attaquèrent à six heures du matin la ville de Miechow ; après un combat d'une heure et demie avec les postes avancés et la garnison impériale russe de cette ville, ils furent repoussés.

« Les habitants sont restés entièrement en dehors de ce combat ; ils se sont conformés aux ordres donnés par le chef militaire local, le colonel prince Bagration, commandant le 7e bataillon de chasseurs, ordres renouvelés avec plus de sévérité le 16 courant par son lieutenant, le major Niepielin, brigadier des gardes-frontières, le prince Bagration ayant ce jour-là même emmené de Miechow une partie de ses troupes.

« Les portes cochères, les issues et les fenêtres des maisons ont été fermées, et nul des habitants n'est sorti dans les rues, pour laisser toute liberté d'agir à la troupe.

« Une demi-heure après la retraite des insurgés, les soldats commencèrent à tirer dans les fenêtres des maisons ; puis, en brisant les portes, ils envahirent les demeures particulières, sous prétexte d'y chercher des insurgés, ou

bien en affirmant qu'il en était parti des coups de feu. Ils se firent remettre de l'argent, arrachèrent les propriétaires paisibles de leurs habitations, les maltraitèrent sans pitié, en emportant tous les objets de prix et brisant les meubles. En *rétablissant l'ordre* de cette manière, beaucoup d'entre eux abusèrent des liqueurs fortes qu'ils trouvaient dans les caves, les cafés, les boutiques et les brasseries, et qu'ils buvaient avec avidité; dans cet état, sans même obéir aux ordres des officiers qui cherchaient à les retenir, ils se portèrent à tous les excès, ils mirent le feu aux maisons sur plusieurs points de la ville; et profitant de l'alarme pour saisir les passants inoffensifs, les assommer, les tuer, ils se livrèrent à toutes les horreurs du massacre et du pillage.

« Ni l'autorité du rang, ni le grade, ni l'uniforme, ni les signes honorifiques ne pouvaient préserver la vie des victimes. Le bourgmestre Pierre Orzechowski, renommé pour son zèle civique, proposé pour une récompense par le prince Bagration, lorsque les soldats assaillirent sa demeure, sortit revêtu de son uniforme et de ses insignes, sans doute pour les haranguer et pour se faire reconnaître; mais, appelé aussitôt par eux rebelle (*buntowtchick*), traîné vers le corps de garde, sous une grêle de coups de crosse, de baïonnette, il fut égorgé devant le poste même, à quelques pas de sa maison. Une demi-heure après, les soldats insultaient au cadavre en le perçant de coups de lance et de baïonnette, le dépouillaient de tout vêtement, le traînaient dans le ruisseau voisin du corps de garde, où il resta baigné dans son sang jusqu'à ce que des hommes de cœur, fléchis par les prières de sa malheureuse femme, eussent recueilli ses restes mutilés dans sa maison, où ils furent bientôt consumés par l'incendie.

« Le juge de paix Gidlewski et le maire communal de Miechow, Lenczewski, malgré les signes et le costume de leur emploi, furent de même pillés et conduits à coups de crosse au corps de garde, d'où ils ne furent

délivrés que sur les instances de quelques officiers dont ils étaient connus. Le maître de poste, saisi dans sa maison, dans le bureau de poste, fut traîné dans la rue, dépouillé jusqu'à la chemise, roué de coups, resta prisonnier plus longtemps encore au corps-de-garde, et ne dut son salut qu'à une pareille intercession.

« Le chef même du district (Jamcskiewicz) fut assailli dans sa maison, dont les portes avaient été enfoncées, menacé de mort, et ne fut sauvé que grâce aux efforts d'un invalide, non sans avoir payé une forte rançon à sept soldats qui voulaient le tuer comme rebelle, en disant que des coups de fusil étaient partis de sa demeure, ce qui, pourtant, était une insigne fausseté. L'ingénieur voyer Vysoski, qui, le soir précédent, était revenu de Varsovie à Miechow, bien que logeant dans la même maison deux officiers de chasseurs, fut de même rencontré, malmené et dépouillé. L'ingénieur du district fut pareillement traité ; on lui prit son argent, ses effets, et jusqu'à sa montre. »

Et plus loin le rapport continue ainsi :

« Ne voyant pas de sécurité pour sa personne même à cette distance, le chef du district vient d'expédier un courrier à Miekow, pour s'informer de ses bureaux et de ses archives.

« Il adressa des rapports plus détaillés à l'autorité civile du Palatinat, sur ses actes ultérieurs, si toutefois il est dans la possibilité de le faire. Le maire de Zagorze-Vielkie est chargé de lui fournir les correspondances nécessaires.

« En informant de ces choses S. Exc. le gouverneur civil de Radom, j'ai l'honneur d'ajouter que je n'ai nullement été prévenu de la lieutenance du commandement militaire déférée au major Niepielin, et qu'au moment d'une telle inconduite des troupes destinées à maintenir l'ordre, s'étant entendu avec lui, par l'intermédiaire des officiers, pour prévenir l'ivresse des soldats, il en a obtenu

l'autorisation de faire répandre dans les rues, l'esprit de vin et l'eau-de-vie renfermés dans le dépôt de la régie. Si cette mesure a pu réprimer leurs excès, ou si au contraire elle a irrité leur haine contre le chef du district et les habitants, ainsi qu'on me l'a certifié, il m'est impossible de le préciser quant à présent, toute autorité civile et militaire ayant été débordée.

« *Le chef civil du district de Miechow*,

« JANUSZKIEWICZ.

« *Le secrétaire du district*,

« KANIEWSKI. »

Voici maintenant quelque chose de mieux : c'est une proclamation du magistrat de Kalisch, qui a deux avantages, d'être concluante et courte :

« Kalisch, le 12-24 février 1863.

« N° 863. — *Le magistrat de la ville de Kalisch aux habitants de la ville :*

« Pour garantir la sûreté des habitants paisibles de la ville de Kalisch et les préserver des conséquences funestes qui pourraient résulter des tentatives de troubles, S. Exc. le chef militaire du district de Kalisch a ordonné, par une décision du 12-24 février 1863, n° 741 :

« 1. De défendre de sortir dans les rues après neuf heures du soir, sans une permission spéciale, et de fermer, à sept heures du soir, toutes les portes, tous les débits et établissements publics.

« 2. De déclarer qu'en cas d'alarme dans la ville tous les habitants doivent rentrer chez eux, fermer les portes et les issues; les personnes qui resteraient dans les rues s'exposeraient ainsi à tous les dangers qui accompagnent ordinairement les opérations militaires. »

J'appelle l'attention du Sénat sur l'article 3.

« 3. Toute maison qui serait occupée par des perturbateurs, ou de laquelle des coups de feu auraient été tirés, sera immédiatement démolie à coups de canon.

« Le magistrat met à la connaissance des habitants les dispositions ci-dessus, en leur recommandant de s'y conformer, afin d'éviter des conséquences malheureuses.

« Signé : *Le président*, KOLDAWSKI.

« *Le secrétaire*, ROWECKI. »

(*Journal de Posen*, du 5 mars.)

Ce qui fait qu'il suffit, quand on veut occuper une maison qui vous est utile, d'envoyer un agent de police jeter une pierre. De là le droit de démolir à coups de canon. (Rumeurs diverses.)

Enfin, voici un extrait du *Journal de Saint-Pétersbourg :*

I. *Ordre du jour du général Nazimoff aux gouverneurs des gouvernements de Grodno, Kovno et Minsk.*

« Des propriétaires se font entre eux des visites et se réunissent sous prétexte de se consulter sur des affaires d'intérêt général, telles que écoles des paysans, sociétés de tempérance, rapports entre paysans et seigneurs. »

Vous m'avouerez au moins que le prétexte était très-innocent.

« Nous connaissons les résultats auxquels ont abouti ces sortes de réunions dans le royaume de Pologne. Aussitôt qu'un chef de gouvernement aura appris qu'une pareille réunion aura eu lieu chez un des propriétaires du pays, il doit à l'instant même expédier une escouade ou une compagnie, tenir garnison dans l'habitation dudit propriétaire, et cela à ses frais. La même mesure doit être appliquée à

tout individu chez lequel on aura découvert une arme quelconque, sans qu'il soit autorisé à l'avoir en vertu d'une permission spéciale du gouvernement. »

*Journal de Saint-Pétersbourg. — Ordre du jour du général Nazimoff.*

« Des brigands ont osé lever le drapeau de la révolte dans le royaume de Pologne. Ils agissent la nuit. Ils massacrent les soldats pendant leur sommeil; ils pillent et dévastent le pays. Le jour, ils se cachent dans les forêts. Les gouverneurs ont l'ordre de se saisir de tout individu qui ferait partie de ces bandes, de le soumettre à un jugement militaire et de faire exécuter sur-le-champ l'arrêt. Les habitants sont invités à prêter leur concours aux autorités, à mettre la main sur les coupables et à les livrer aux tribunaux militaires. Les paysans ne doivent pas oublier la reconnaiseance qu'ils doivent à l'empereur pour les bienfaits qu'ils ont reçus de Sa Majesté. Ils doivent concourir les premiers au maintien de l'ordre public. »

Voici sur quoi j'appelle l'attention du Sénat :

« Tout individu qui n'aura pas dénoncé ou livré un coupable sera passible de la même peine qui aurait atteint le coupable lui-même. »

Ce n'est pas seulement le droit de délation, mais la culpabilité reconnue, si vous ne trouvez pas sous la main un insurgé. Il ne s'agit pas de dénoncer, mais d'amener un insurgé, de gré ou de force.

Et, comme conclusion à tout cela, pour exciter les paysans contre les seigneurs :

« Aussi les paysans doivent-ils livrer aux commissions

militaires tous ces malintentionnés qui voudraient entraver le travail émancipateur de ces mêmes commissions. Qu'on veille sur le salut des fonctionnaires et des soldats russes, sur la sécurité des routes, et qu'on se rappelle *que la plus légère infraction aux prescriptions du gouvernement sera punie avec la dernière rigueur.* »

Messieurs, je vous demande pardon d'abuser si longtemps de vos moments. (Parlez ! parlez ! — Écoutons !)

Je dois faire connaître au Sénat une lettre. Son style familier et les détails intimes qu'elle contient montrent combien peu elle était faite pour les honneurs d'une discussion sénatoriale, combien elle a été écrite dans les épanchements intimes de la vie, sans aucune arrière pensée de publicité. Cette lettre est d'une très-grande dame polonaise habitant Cracovie, que je nommerais, parce que j'aime à nommer toutes mes sources, si je ne craignais véritablement de la compromettre.

Elle est touchante, car il y a des points sur lesquels, malgré toutes nos divergences politiques, nous devons être d'accord : c'est en ce qui concerne les sentiments d'humanité, de respect, de fraternité vis-à-vis de ceux qui souffrent. (Très-bien ! très-bien !)

« Cracovie, le 6 mars.

« Aujourd'hui je puis vous parler de deux succès des insurgés. Hier le corps de Jezioranski a eu un avantage sur les Russes ; il leur a tué 40 hommes, blessé davantage, et cela près de Pieskowa Skala, que les Russes ont brûlée.

« Aujourd'hui jeudi, 5 mars, la nuit, à une heure, Langiewicz, avec ses Kossyniery, a surpris un détachement de Russes, et en a tué beaucoup ; on parle d'un grand nombre ; dans la journée, il s'est encore battu avec avantage ; demain nous aurons les détails ; ce soir nous ne pouvons savoir qu'en gros la bonne nouvelle, mais elle est sûre.

« En attendant, les Russes ne font que publier que le corps de Langiewicz est en fuite, lui blessé et déjà mourant en Gallicie !...

« Oh ! des armes ! des armes ! si nous en avions ! Mais chaque carabine a été arrachée à l'ennemi et payée du plus pur sang. Cependant il y a déjà des bandes pas trop mal armées.

« Si vous voyiez ces jeunes gens partir, votre cœur serait inondé d'admiration, de respect et de joie. Chacun commence par s'agenouiller au confessionnal pour faire une confession générale. Ils approchent des sacrements, prennent le scapulaire, et puis calmes, remplis de foi et d'espoir, ils partent non en ayant l'espoir de vivre, mais ayant la foi et l'espoir que Dieu acceptera leur sang, et que leur mort fera revivre la patrie.

« La pauvre Cracovie est inondée par les malheureux dépouillés de toutes les villes et villages des frontières, que les Russes brûlent et dévastent. Tout le monde est d'une activité immense pour pourvoir à tant de besoins, tant de détresses. Je n'ai pas entendu une plainte de tous ces malheureux ; seulement ils offrent toutes leurs souffrances à Dieu pour la Pologne. Beaucoup de jeunes gens de grandes familles partent et se joignent aux bandes. Les domestiques, les valets de ferme, tout ce qui est jeune s'en va au moment donné.

« J'ai vu l'autre jour une scène bien touchante. Le fils d'une de mes amies devait partir ; mais il attendait chez ses parents que l'ordre lui en vint de ceux qui devaient partir avec lui ; il ignorait le jour et l'heure. — A dix heures du soir il apprend qu'à une heure du matin il doit partir avec dix autres. Il fait son paquet, range ses petites affaires, fait venir le prêtre (car les églises étaient fermées), se prépare comme pour la mort, puis reçoit à genoux la bénédiction de ses parents, et part gaiement rejoindre les autres. — Il a eu bonne chance, car il a pu

prendre part aux succès d'aujourd'hui et se porte bien, grâce à Dieu !

« Il y a beaucoup de blessés à Cracovie et chez tout le monde dans les environs.

« En Lithuanie, il y a des bandes dans le Grodzienskie, mais peu dans les autres parties jusqu'à présent. Dans le Kaliskie les bandes s'organisent et grossissent.

« Langiewicz a décidément beaucoup de talent et d'énergie. Après Malagosrcz, où il a échappé avec le plus grand talent au cercle des Russes, et où il a été vainqueur, il a combattu sept jours de suite tous les jours. Puis il a eu trois jours de repos à Ojcow. — Maintenant on ne sait où il va ni ce qu'il fera. Mais il a recommencé brillamment.

« Que vous dire encore ? Les Russes continuent leur affreux système de massacres de femmes, enfants et vieillards, de pillage, d'incendie, tandis que les bandes des insurgés sont disciplinées, remplies de respect pour les propriétés et les personnes.

« Enfin, je voudrais bien qu'on voie de près comment les choses se passent, pour savoir combien les Russes sont des sauvages corrompus, rongés de vices.

« Le Français Rochebrune, qui avait été blessé à Miechow en conduisant ses zouaves, est revenu déjà assez restauré pour pouvoir recommencer.

« Que Dieu ait pitié de uous ! »

Voilà cette lettre, messieurs, je ne vous la donne pas comme un tableau complet ; non, mais c'est un épisode touchant et véritablement exact de ce qui se passe dans le pays. Et ce sont des gens malheureux que l'on a qualifiés tout à l'heure si durement à cette tribune, qu'on a appelés révolutionnaires incorrigibles...

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Mais non !

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Des complices de Mazzini,

indignes de commisération. Vos expressions ont peut-être dépassé vos intentions.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je n'ai pas dit cela, grand Dieu ! J'ai dit tout le contraire.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Mais poursuivons la suite de nos idées. Je crois avoir examiné le point de départ du mouvement et avoir développé devant vous par quelques extraits et quelques citations la manière dont la répression s'exécute.

Voyons aujourd'hui si ces horreurs, qu'on me passe le mot, sont le résultat d'une lutte malheureuse, de la guerre civile ; si c'est une de ces conséquences de l'ardeur de l'action, et pouvant se présenter dans tous les pays ? Si cela était, je le déplorerais profondément.

Dieu me garde de vouloir faire remonter la responsabilité à qui que ce soit, et surtout à un gouvernement quelconque ! Il faut cependant se rendre à l'évidence. Eh bien ! après que tous ces faits déplorables eurent été connus, puisqu'ils émanent d'autorités russes, après que la relation en fut parvenue à Saint-Pétersbourg, j'ai le regret de le dire, voici les remercîments du czar de toutes les Russies à ses soldats pour la façon dont ils exécutent ses ordres.

*Remercîments de l'empereur Alexandre II aux soldats russes.*

Berlin, 10 mars.

« Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, de vendredi, annonce que l'empereur Alexandre a chargé le grand-duc Constantin de remercier les officiers russes de l'armée de Pologne pour la manière brillante dont les troupes font le service. »

Je n'approfondirai pas davantage ces faits. Je me borne à dire que je les regrette profondément. (Sensation.)

Messieurs, il est utile d'examiner la conduite de la Russie, dans ces derniers temps, vis-à-vis du gouvernement français.

Je crois la diplomatie russe fort intelligente, fort habile à mettre en lumière tout ce qui peut militer en sa faveur; mais je crois cependant qu'un de ses moins bons arguments est celui-ci.

Quand des gens soi-disant mieux intentionnés que je ne le suis, mais enfin plaidant presque des circonstances atténuantes pour le gouvernement de l'Empereur, comme s'il en avait besoin, lui disent : « Le gouvernement de l'Empereur Napoléon ne peut pas moins faire pour cette cause que le gouvernement de Juillet ; pendant dix-huit ans il a plaidé la cause de la Pologne, et vous voudriez que l'Empereur fît moins ; ce n'est pas possible. » Alors les partisans de la diplomatie russe répondent, et c'est un de leurs principaux arguments : « Quelle différence de conduite de la part de la Russie vis-à-vis des deux gouvernements ! Pour le gouvernement de Juillet, l'empereur Nicolas n'avait que mépris, mépris outré qu'il manifestait dans toutes les circonstances. Pour le gouvernement de l'Empereur, au contraire, la Russie n'a que cajoleries, complaisances, bons procédés. »

Examinons ces bons procédés. Puisque nous faisons de la politique, faisons-la complétement et chacun dans la limite de nos faibles moyens. Quels sont les grands services que la Russie a rendus à la France depuis l'Empire ? Je ne parle pas du premier empire. Notre honorable collègue, ici présent, M. le comte de Persigny, pourrait, je crois, se rappeler, si mes souvenirs sont exacts, certaines difficultés qui s'élevèrent relativement à la reconnaissance de l'Empire par la Russie. Il y avait là des formalités d'étiquette que le gouvernement russe craignait de franchir. Ceci est l'affaire de l'empereur Nicolas, ne le mettons pas sur le compte de l'empereur Alexandre. Prenons les choses après la guerre de Crimée. Nous avions été loyaux enne-

mis; il y eut un rapprochement. Je n'examine pas si ce rapprochement n'a pas été une faute, cela viendra plus tard. Mais voyons les services de la politique russe. Il y en a trois.

Elle a appuyé moralement la guerre que nous avons faite à l'Autriche en Italie, soit; cet appui s'est borné, il faut le dire, à une circulaire du prince Gortschakoff au gouvernement autrichien en termes modestes. Elle était presque calquée, quoique moins vive, sur celle que l'Autriche avait adressée au gouvernement russe pendant la guerre de Crimée.

C'était un acte évidemment favorable, mais dont il ne faut pas exagérer la portée. D'un autre côté, on cite la conduite de la Russie lors de l'annexion de la Savoie et de Nice, et l'on fait sonner bien haut que cette conduite a été importante en ce sens qu'elle a empêché une entente de la part de l'Europe qui aurait pu s'effrayer de ces annexions.

On fait encore valoir bien haut la reconnaissance que le gouvernement russe a faite de l'Italie, et on porte cela au compte des bons services rendus au Gouvernement français; je le veux bien pour ma part, et ma sympathie pour la cause italienne est assez connue pour apprécier les services qu'on lui rend et pour en être très-reconnaissant; mon gouvernement doit en être touché.

Examinons la question et soyons francs : cette conduite de la Russie, qu'est-elle? Quand on me rend un service et qu'en même temps on s'en rend un plus grand à soi-même, je n'en sais aucun gré ; la Russie se rendait à elle-même un service plus grand qu'à nous; d'ailleurs n'y avait-il pas là un but caché? Quand je dis caché, je me trompe; il est patent, il saute aux yeux de tout le monde, c'était de nous brouiller avec l'Angleterre pour que nous ne nous rencontrions plus avec cette puissance en Orient, et tout cela pour que la Russie y fît plus facilement ses affaires.

Il est encore un point que je veux toucher. Oui, un point sur lequel les Russes sont excessivement habiles : ce

sont les relations personnelles, ce sont ces chatteries, qu'on me passe le mot, que la société russe et le gouvernement russe savent si bien faire.

En effet, cela pouvait avoir une grande influence, car qu'est-ce qui peut toucher plus la France que les bons procédés pour le représentant suprême de sa politique étrangère? pour l'Empereur. Être aimable, prévenant pour l'Empereur? c'est évidemment aller au cœur de la France; les Russes ont parfaitement compris cela, et ils ont appliqué un mot qu'on a peut-être cherché à appliquer ici; quelques-uns de mes honorables collègues qui ont été longtemps en Russie le connaissent comme moi; cela se nomme *enguirlander l'étranger*. On vous fait une série de politesses, on est charmant pour vous dans les bals, dans les dîners, et vraiment je ne sais pas jusqu'à quel point nous n'avons pas lieu d'être blessés de cette bienveillance, car après la guerre de Crimée les Russes venaient baiser la main qui les avait frappés (rumeurs). On nous disait : Vous êtes de braves soldats, vous vous êtes admirablement conduits, toute notre sympathie est pour vous, notre haine pour les Anglais. Etait-ce à dire que l'armée française avait fait moins que l'armée anglaise? Non, ce sont là des éloges que, pour ma part je n'admets pas pour l'armée française. Non! elle a fait le plus gros de la besogne, alors pourquoi détester ceux qui ont fait le moins, non par manque de bonne volonté, mais par impuissance?

Je glisse là-dessus et je dis que dans toutes ces petites choses, dans cette conduite personnelle à laquelle je n'attache aucune importance, il y a un fait diplomatique inspiré par l'intérêt de la Russie et par le désir de nous séparer de l'Angleterre, et je n'y vois pas, pour ma part de motifs suffisants pour changer la politique de la France et l'intérêt vif et enraciné qu'il y a dans notre pays en faveur de la Pologne.

Si le Sénat veut encore me prêter un peu d'attention, je lui parlerai, — et je le dois pour compléter le tableau; je

lui demande pardon d'être long ; c'est contre mon désir, mais le sujet le comporte ; — je veux lui parler de la conduite de la Prusse, puisque la convention de cette puissance avec la Russie est un des éléments capitaux de la question au point de vue diplomatique.

Qu'a fait la Prusse? Elle s'est entendue avec la Russie, elle a fait une convention. Quelle est cette convention? elle a été niée; a-t-elle été appliquée? Nous n'en savons rien. Le fait est que nous ne l'avons pas encore sous les yeux.

J'admire ici l'esprit badin qui dirige les ministres au delà du Rhin. Quand, dans une chambre prussienne, on leur faisait des reproches sur la convention, et qu'on leur disait : La preuve que la convention est sérieuse, c'est que vous livrez de malheureux Polonais à la barbarie de la Russie; vous les condamnez aux travaux forcés ou à la mort en les mettant entre les mains des Russes; l'esprit germanique s'est donné carrière et a répondu par un charmant jeu de mots qu'il est bon de signaler à l'Europe civilisée pour le flétrir : « Nous ne livrons pas les Polonais, nous les expulsons seulement par la frontière russe. »

J'ai une autre explication de la conduite de la Prusse. Je ne la cherche pas dans mes sentiments personnels et dans mes entraînements pour la Pologne, mais dans les paroles officielles du ministre prussien. Ou cette convention, que je ne connais pas, mais dont je vois les résultats, est un acte sérieux, ou bien c'est une aberration inqualifiable, inexcusable, impossible à admettre; car, enfin, comment croire que le gouvernement prussien et le gouvernement russe aient senti la nécessité, l'indispensabilité de se réunir et de s'entendre. Contre qui et à quelle époque? Contre à peine un millier d'insurgés. Au moment où la convention était faite, le mouvement commençait à peine, et vous croyez que deux gouvernements aussi puissants que la Prusse et la Russie, devant prévoir l'émotion profonde que provoquerait l'annonce de cette convention, se soient amusés à la braver pour un but aussi léger, aussi impos-

sible à admettre, que la garantie des caisses de douanes! Ce serait donc pour cela que les deux gouvernements se sont entendus ? Non, il y a quelque chose de plus grave là-dessous. Je ne prétends pas le savoir, je n'ai pas d'aussi bons renseignements que mes prédécesseurs à la tribune. C'est seulement mon bon sens qui me guide.

Je dis que la Russie, qui a été obligée d'entamer la question de l'émancipation des paysans et qui ne l'a fait qu'à demi, a vu cette émancipation, comme toutes les demi-mesures, comme toutes les conceptions imparfaites, se retourner contre ses auteurs. Tout le monde en est mécontent. La noblesse presque entière la blâme, les paysans ne sont pas satisfaits. De là un état de choses grave pour la Russie. La Russie peut avoir besoin de toutes ses forces à l'intérieur; que devient alors la question polonaise ? Comment tenir toujours sur la gorge des opprimés cette épée, ce gantelet de fer ? La Russie s'est dit : Je ne suis pas assez forte. Il faut s'entendre avec notre bon ami le roi de Prusse ou le gouvernement prussien. C'est cela, ou la convention n'a pas de raison d'être. Ou c'est un acte de légèreté, d'une imprudence inqualifiable, ou bien la convention a été faite dans le but sérieux de faire à chacun sa part : les Prussiens contre les opprimés polonais et les soldats russes contre les paysans russes.

Si j'avais besoin de faits, je saurais les trouver. Voici comment on applique la convention. Deux colonels russes sont à Posen dirigeant les mouvements des Prussiens. L'un s'appelle le colonel Webern, et l'autre, j'ai oublié son nom, car si j'ai le cœur polonais, je ne possède pas les langues slaves. Un commissaire de police russe, officiel, placé à la station de Kreitz, frontière du grand-duché de Posen, dévisage et questionne tous les voyageurs, et malheur à qui parle français ! car ces messieurs nous font un grand honneur, et nous le méritons, c'est de croire que quiconque parle français ne peut pas être défavorable à la cause polonaise et doit être hostile aux Moscovites. Ils disent que

savoir le français, c'est une présomption dont il faut se défier : c'est un danger pour les Russes.

C'est ce commissaire de police russe qui fait la police entre Berlin et Posen dans le royaume de Prusse.

La conduite de la Prusse est donc incontestable ; c'est une connivence positive, nette, et à cet égard je n'aurais qu'à m'en rapporter aux dépêches officielles qui nous ont été communiquées. Ce n'est pas qu'elles m'aient complétement satisfait, qu'elles aient rendu les sentiments que j'éprouve ; non, mais enfin je trouve que sur cette question les dépêchès officielles ont parlé nettement.

Aujourd'hui, pour compléter le tableau, il faut passer à la conduite de l'Autriche. (Mouvement d'attention.)... Ah ! je suis plus à l'aise pour en parler que qui que ce soit, car sans doute on ne me supposera pas un grand partisan de la politique autrichienne. Je dois dire que cette politique m'étonne, mais me satisfait jusqu'à un certain point. Je n'en sais pas davantage, je n'ai donc pas à en parler davantage, je ne connais que ce que tout le monde sait. Il y a des choses qui m'étonnent profondément et d'autres qui me satisfont, je le répète.

Passons à l'Angleterre. Vous dites que la politique anglaise est égoïste. Oui, je le reconnais, c'est vrai, et je rétorque l'argument contre vous. Si elle est égoïste, elle l'est pour l'action. Ne craignez donc jamais rien de la politique anglaise, quand vous suivrez une politique d'action, elle ne sera jamais contre vous, et quand rien dans votre conduite ne sera de nature à heurter l'opinion publique. (Rumeurs.) Non, je ne le crois pas. Ce sont les qualités mêmes de l'Angleterre qui font qu'elle est une puissance souvent timide, qui n'aime pas à se décider, même dans les questions où sont engagés ses plus grands intérêts. Les Anglais sont un peuple négociant, fabricant, et qui fait passer son intérêt avant tout ; s'ils ont des défauts, ils en ont aussi les qualités.

J'en trouve un exemple dans les affaires d'Orient.

Est-ce que l'Angleterre n'avait pas un désir et une nécessité bien plus grande que nous d'agir? Et cependant, qu'est-ce qui a entraîné la flotte anglaise de Salamine devant Constantinople? Ce sont les ordres que le gouvernement français a transmis à sa propre flotte; le gouvernement anglais, quoiqu'il ait des intérêts bien plus grands que les nôtres à défendre dans ces régions, par ses habitudes de réserve, ses réticences, sa crainte de s'engager dans les grosses affaires, restait dans l'inaction, et c'est le gouvernement français qui l'a traîné à sa remorque. C'est un fait incontestable. Ainsi, ne craignez rien à cet égard. Je ne fais ici ni éloge ni blâme, je tâche de constater les faits avec impartialité. Ne redoutez donc rien de l'Angleterre; non, jamais dans cette question elle ne sera contre nous; le sentiment public d'abord l'en empêcherait, et les défauts, qui font que l'Angleterre est froide à s'engager dans une action active, sont des qualités qui contribuent à la paralyser et l'empêcheront d'agir contre la France. (Rumeurs diverses.)

J'arrive au nœud de cette question, à l'examen des devoirs de mon pays. Vous n'attendez sans doute pas de moi, je l'ai déjà dit, que je recherche dans les traités de 1815 les motifs qui doivent diriger la conduite du gouvernement. Ce que nous avons de mieux à faire des traités de 1815, c'est de les laisser morts comme ils sont; car s'il était besoin d'une preuve de l'esprit d'hostilité, de l'esprit mauvais qui les a dictés, c'est que, même dans leurs clauses favorables au bien, au progrès, ils sont inappliqués et inapplicables; il faut que l'essence soit bien mauvaise, puisque ces traités, qui ont été si souvent invoqués contre la France et avec tant de rigueur, deviennent impuissants quand il s'agit de les appliquer dans ce qu'ils ont de favorable, de bienveillant pour la civilisation et la liberté des peuples. Ainsi, la république de Cracovie n'existe plus; les institutions constitutionnelles et nationales, garanties au grand-duché de Posen et à d'autres lambeaux de

la Pologne, n'existent plus ; tout cela est lettre-morte.

Ne cherchons donc pas dans les traités de 1815 le mobile, les raisons qui doivent dicter la politique du gouvernement : non. J'ai bien des sources où je pourrais puiser des arguments, je ne le ferai pas ; je veux tâcher de rester, je ne dirai pas dans les sphères élevées, il ne m'appartient pas de le dire, mais en dehors et au-dessus de toute personnalité.

Évidemment M. le ministre sans portefeuille ne saurait me contredire, si j'avais puisé dans les éloquentes paroles qu'il a prononcées de 1830 à 1848, une série d'arguments sur lesquels j'aurais pu m'appuyer. Je ne le veux pas, vous les connaissez. Je n'apprendrais rien à personne; c'est d'ailleurs un malin plaisir auquel je ne tiens pas. Je ne veux pas me servir de ces armes : chacun pourra les trouver. Mais j'ai le droit et le devoir de chercher dans les écrits des souverains qui ont dirigé les destinées de la France, de chercher à pressentir, à deviner la conduite à suivre dans l'avenir en étudiant le passé.

Je ne citerai qu'un mot de Napoléon Ier, qui dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* disait :

« La Russie est de toutes les puissances la plus redou-
« table, surtout pour vous (Anglais). Ses soldats sont plus
« braves que les Autrichiens, et elle peut en lever tant
« qu'elle veut. Les soldats français sont les seuls qu'on
« puisse leur comparer. J'ai prévu tout cela. Je vois dans
« l'avenir plus loin que les autres, et j'ai voulu opposer
« une barrière à ces barbares, en rétablissant le trône de
« Pologne et en mettant Poniatowski comme roi à la tête
« de cet État ; mais vos imbéciles de ministres n'ont pas
« voulu y consentir. Dans cent ans on m'encensera, l'Eu-
« rope, et surtout l'Angleterre, regrettera que mon projet
« n'ait pas réussi. » (Tome II, partie 3e, p. 65, 66.)

« L'Europe et l'Angleterre en particulier auraient dû
« s'opposer à la réunion de la Pologne à la Russie... Si

« j'avais réussi dans mon expédition contre la Russie, « j'aurais contraint Alexandre d'accéder au système conti- « nental contre l'Angleterre, et par là j'aurais forcé cette « dernière à la paix. J'aurais fait de la Pologne un royaume « séparé et indépendant. » (Tome II, partie 5ᵉ, p. 53, 54. O'Meara, *Napoléon en exil à Sainte-Hélène*, 2 vol. in-8. Plancher, éditeur, Paris 1822.)

J'aime à m'inspirer de ces sources ; je m'y retrempe et je m'y forme. Voici ce que l'Empereur Napoléon III disait dans son mémorable écrit : *Des Idées Napoléoniennes*. Ne croyez pas, messieurs, que ce soit la pensée fugitive d'un proscrit, du prisonnier de Ham. En effet, les extraits que je vais vous lire ont été écrits par l'Empereur quand il était proscrit et prisonnier : c'est vrai ; mais ces ouvrages ont été réunis, édités, publiés depuis son avénement à l'Empire et avec sa sanction. J'y lis entre autres une invocation :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Mais toi, France de Henri IV, de Louis XIV, de « Carnot, de Napoléon, toi qui fus toujours pour l'occi- « dent de l'Europe la source des progrès, toi qui possèdes « les deux soutiens des empires, le génie des arts et le gé- « nie de la guerre, n'as-tu plus de mission à remplir ? « Épuiseras-tu tes forces et ton énergie à lutter sans cesse « avec tes propres enfants ? Non, telle ne peut être ta des- « tinée ; bientôt viendra le jour où, pour te gouverner, il « faudra comprendre que ton rôle est de mettre dans tous « les traités ton épée de Brennus en faveur de la civilisa- « tion. » (*Des Idées Napoléoniennes*, tome 1ᵉʳ, page 25.)

Et ailleurs :

« Le malaise général qu'on remarque en Europe vient « du peu de confiance que les peuples ont en leurs souve- « rains. *Tous ont promis, aucun n'a tenu.* Les besoins que « la civilisation fait naître se font sentir dans tous les « pays ; partout les peuples demandent, partout les rois « refusent. *C'est donc à la force à décider.* Malheur aux

« souverains dont les intérêts ne sont pas liés à ceux de la « nation ! quand la gloire de l'un ne fait pas la gloire « de l'autre, quand la conservation de l'un est au détri- « ment de l'autre, et lorsqu'ils ne peuvent se fier récipro- « quement, ni à leurs promesses ni à leurs serments ! Les « rois défendent leur trône comme leur propriété person- « nelle. Toute concession leur paraît un vol, toute amé- « lioration un commencement de révolte. » *(Œuvres de « Napoléon III*, p. 375, t. I^er^*).*

Puis, arrivant à la conduite du gouvernement de juillet vis-à-vis de la Pologne, il dit :

« Les peuples se soulèvent, le ministère déclare la « guerre possible si l'Autriche entre en campagne, — c'est « probablement à l'opposition que cela s'adressait ; — vous « demandez qu'elle devienne probable, et l'Italie est en- « vahie. La Pologne arbore le drapeau de l'indépendance « et implore la France : le ministère déclare qu'elle est « trop loin; vous vous écriez : « Dieu veuille qu'elle fût « plus près ! » Et la Pologne est égorgée. »

*Œuvres de Napoléon III*, page 475, (*Progrès du Pas-de-Calais*, 1^er^ avril 1843).

« Eh ? pourquoi un peuple libre resterait-il spectateur « indifférent, s'il s'élevait une lutte opiniâtre entre la cause « de la liberté et celle de l'esclavage !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Toute l'Europe se tient par des liens indissolubles. « La France est à la tête de la chaîne, et du salut de Pa- « ris dépend le salut des libertés de l'Europe entière. « D'ailleurs, l'égoïsme ne profite ni aux individus ni aux « peuples, et c'est une mauvaise politique que celle qui « fait abandonner ses amis de peur de déplaire à ses en- « nemis. *La politique craintive est la pire de toutes :* elle « donne du courage à ceux qu'on devait intimider. » *Œu-*

*vres de Napoléon III*, pages 370 et 371, tome II, *Sur la Suisse.*

Enfin, et je ne rappelle ceci que comme un fait, tout le monde sait que deux membres du gouvernement provisoire de Pologne, MM. Kniaziewicz et Plater, en 1831, adressèrent au prince Louis, à Arenenberg, par une lettre très-pathétique, pour le prier de venir joindre ses efforts aux leurs et prendre la direction du mouvement polonais.

C'est un fait écrit et non contesté ; c'est écrit notamment dans l'histoire de M. Belmontet, ancien ami de notre famille.

Le prince partit ; il s'arrêta aux frontières de la Pologne en apprenant le sac de Varsovie.

Messieurs, je rappelle cela, non que les circonstances soient identiques. Je sais bien que les écrits du passé ne peuvent et ne doivent pas engager l'avenir ; mais enfin il y a un sentiment auquel j'aime à rendre justice et que personne ne peut nier.

Si j'envisage les difficultés pour la France de faire quelque chose, je ne dis pas quoi, nous le discuterons tout à l'heure ; mais il faut faire quelque chose, et si on dit que c'est impossible, eh bien, moi, je dis qu'il y a quelque chose de plus impossible encore, c'est de ne rien faire. Il est impossible de ne rien faire dans la situation actuelle.

Et si j'avais besoin de preuve, j'examinerais le passé des gouvernements qui ont précédé celui-ci et qui ont régi la France de 1815 jusqu'à 1848.

Je ne suis pas, et pour cause, un défenseur de ces gouvernements ; le sang qui coule dans mes veines me constitue naturellement leur adversaire, et cependant je vais tâcher de dégager mon esprit de toute espèce de prévention, afin d'apprécier avec justice et impartialité ce qu'ils ont fait.

Quelle est la grande cause de la répulsion que la restau-

ration a rencontrée en France et qui a fait la révolution de 1830? Je ne vous apprendrai rien en disant que c'est la tache originelle de la restauration par l'étranger qui a causé le renversement de la branche aînée.

Peut-on nier que la conduite craintive, peut-être pas assez confiante dans les forces de la France, du gouvernement de Juillet, n'ait été la cause importante, capitale, de sa chute?

Est-ce que les noms de l'Italie, de la Pologne et Varsovie n'étaient pas inscrits partout sur les pavés de février, quand ils se sont soulevés en 1848? C'est incontestable.

Mais je dois reconnaître que si elle n'a pas beaucoup fait, la restauration a au moins fait quelque chose en faveur de la Pologne, elle a indiqué que c'était la tendance de sa politique.

A Dieu ne plaise que je soupçonne le gouvernement actuel de n'en pas faire autant et même beaucoup plus! Je m'en rapporte à lui; il fera beaucoup. Je ne voudrais pas que, dans l'opinion publique, on pût croire que le Sénat, par l'ordre du jour qui lui est proposé, parût s'associer à une politique que, du reste, nous ne connaissons pas, et finît par donner des conseils trop timides, au-dessous de la restauration et du gouvernement de Juillet. Oh non! et qu'on ne me dise pas que si le gouvernement de Juillet avait le droit et le devoir de soutenir le mouvement de 1830, c'est parce que ce mouvement était grand, fort, unanime. Non, messieurs, l'histoire reconnaîtra que le mouvement actuel de la Pologne en 1863 est plus unanime encore, qu'il sort encore bien plus des entrailles du pays que celui de 1830. En effet, il ne faut pas le juger dans ses résultats, mais dans la difficulté du point de départ. Et d'abord, le mouvement polonais de 1830 avait un gouvernement petit, c'est vrai, mais tout organisé, des finances, une armée qui a lutté avec les armées russes.

Le mouvement actuel n'avait rien de tout cela; il a

commencé par des malheureux qu'on voulait condamner au service forcé en Russie ; il a commencé avec des bâtons, avec rien, et cependant il a pris cette unanimité que vous lui connaissez, qui fait qu'aujourd'hui tout le monde n'a qu'une même pensée en Pologne.

Ici, je citerai des noms propres, parce que je suis sûr de n'être pas désavoué ; et savez-vous quels sont ces noms propres ? C'est à tous les points de vue, dans tous les partis politiques, les hommes les plus illustres de l'émigration, et dans le pays les hommes les plus illustres par leur naissance et leur fortune, ce sont : le prince Czartoryski, Drialynski, Branicki, le dictateur actuel Langiewicz, qui a été, comme on l'a rappelé, un ancien lieutenant de Garibaldi.

Arrivons à ces soldats généreux, toujours prêts à verser leur sang pour la cause polonaise : aux généraux Visocki et Mieroslawski, qui prouvent bien qu'il n'y a plus de dissensions ; à l'archevêque de Varsovie. Oui, et ce fait est grave, l'archevêque de Varsovie était membre, de par l'empereur de Russie, du conseil d'Etat polonais. Voyant l'unanimité du mouvement, combien il était impossible de l'arrêter, entraîné par un noble sentiment, indigné de la conduite de l'armée russe, il a donné sa démission ; c'était, dans sa haute position et avec son caractère, tout ce qu'il pouvait faire, il l'a fait. Je sais qu'on l'a nié, on l'a nié par une mauvaise plaisanterie, comme le ministre prussien qui dit n'avoir pas livré de Polonais aux Russes, mais les avoir expulsés.

Savez-vous ce qui s'est passé ? Je le sais pertinemment.

L'archevêque Felinski a donné sa démission ; le marquis Wielopolski la lui a renvoyée. Il l'a envoyée de nouveau en disant qu'il ne voulait pas la retirer ; alors on a fait agir les grands moyens, et le lieutenant de l'empereur, le grand-duc Constantin, l'a prié de passer chez lui. Il s'y est présenté, et on l'a prié de reprendre sa démission ; le noble archevêque s'y est refusé en disant qu'en présence

de la façon dont se conduisaient les Russes, il se devait à lui-même, il devait à son caractère sacré et à son pays de ne pas prêter son assistance à cette conduite, et il a maintenu sa démission.

Ceci vous prouve l'unanimité de ce mouvement. Ce n'est pas tel ou tel parti, telle ou telle fraction de parti qui soutient le mouvement, c'est la nation tout entière. (Rumeurs.) Je demande pardon au Sénat si j'ai insisté autant sur ces faits ; c'est que quand le fait a le droit pour lui, il me semble qu'il doit avoir une très-grande influence sur les hommes politiques. Le moraliste ne voit que le droit, cela est vrai, tandis que l'homme politique doit sans doute considérer le droit, mais le fait doit évidemment jouer un très-grand rôle à ses yeux. Je résume ainsi le critérium des mobiles qui doivent diriger les hommes politiques ; je me dis : Les hommes politiques vis-à-vis du droit seul doivent avoir commisération et pitié ; vis-à-vis de la force, s'ils sont animés de sentiments patriotiques, ils doivent avoir, quand la force est seule, une profonde haine. Mais quand la force ou un commencement de force est réunie au droit, alors la situation est grave, alors c'est le moment pour les hommes d'État d'envisager la question avec toute l'attention, la prudence, le sérieux dont ils sont capables.

Dans le mouvement actuel de la Pologne, il y a une extrême gravité, parce qu'à côté des faits il y a un commencement de force déjà considérable.

Et je sais bien le reproche qu'on pourrait faire et qui a été fait au gouvernement de Juillet. On a dit : Pour un grand pays comme la France, parler sans agir, c'est mauvais.

Nous sommes d'accord, c'est très-mauvais et ce n'est pas digne ; mais il y aurait quelque chose de pire, ce serait, lorsqu'on n'agit pas, de ne pas parler non plus.

Et ceci n'est pas même un reproche éventuel, je sais

que c'est inapplicable au Gouvernement, que c'est impossible.

Je sais que le Gouvernement continuera à faire tout ce qu'il croit utile à la Pologne.

C'est pour cela que, dans mon esprit, je l'ai dit et je le dirai dans toute circonstance, le renvoi au ministre n'est pas une preuve de défiance; ce n'est même pas un conseil, c'est une constatation d'unanimité.

Il est un point fort délicat pour moi, mais que je toucherai avec une entière franchise. Je parle peu, mais quand je parle, je dis tout ce que je pense.

Je ne voudrais pas que l'ordre du jour, que je regretterais profondément pour ma part, et auquel je regrette infiniment que le Gouvernement se soit associé dans la Commission des pétitions, ait pu être inspiré d'une façon quelconque par les paroles que l'honorable M. Billault a prononcées au sein du Corps législatif.

Non, je suis convaincu qu'il ne désavouera rien de ses paroles et qu'elles ne contiennent rien qu'il ait à désavouer. Mais il y aura peut-être une nuance dans ses explications, Je n'en sais rien, mais je l'espère. Il est possible que si, au lieu de parler avant M. le ministre, j'eusse parlé après lui, je n'eusse pas relevé les paroles qu'il a prononcées au Corps législatif.

Mais puisqu'on a voulu une discussion, et je ne sais dans quel intérêt, puisqu'on nous y a forcés, il faut que nous disions tout. Quelle est la situation politique? Est-ce que nous connaissons les sentiments du Gouvernement français dans cette question?

Comme fait positif, il y a les dépêches que l'on nous a communiquées; mais avant les dépêches, bien longtemps avant les dépêches, plusieurs semaines avant, si je ne me trompe, le seul indice que nous ayons eu de la conduite du Gouvernement dans les affaires polonaises, ce sont les paroles suivantes :

« S. Exc. M. Billault, *ministre sans portefeuille.* Le

Gouvernement ne juge pas opportun d'entrer dans la discussion de la question qui vous est soumise.

« La France n'a perdu aucune de ses vieilles sympathies pour la Pologne; mais elle pense, et le Gouvernement pense avec elle, que l'autonomie de ce royaume aurait plus à attendre des sentiments généreux et libéraux de l'empereur actuel de Russie que d'une tentative insurrectionnelle dont les efforts ne feront qu'appeler de nouveaux désastres sur ce malheureux pays. (Très-bien ! très-bien !)

« M. Jules Favre. C'est la contre-partie du mot fameux : « L'ordre règne à Varsovie. » (Rumeurs.) L'histoire jugera les paroles de M. le ministre et ce qu'elles ont de fâcheux.

« M. le Ministre. Ce qu'il y a de plus fâcheux, ce sont des excitations trompeuses à des sentiments de patriotisme dont les efforts impuissants ne peuvent amener que de nouveaux malheurs. (Assentiment.) »

Je vois trois choses dans ces paroles : l'une à laquelle je me rallie complétement; l'autre que je regrette profondément, probablement parce que j'ai mal compris; parce que je suis très-convaincu d'avoir de M. le ministre sans portefeuille des explications qui me satisferont. Mais enfin, j'ai mal compris, et il se pourrait qu'une fraction de l'opinion publique eût également mal compris, d'autant plus que ces paroles n'ont pas été expliquées depuis plusieurs semaines. Que vois-je dans ces paroles? D'abord un témoignage de sympathie pour la Pologne sur lequel il n'y a pas de discussion possible, tout le monde est d'accord ; ensuite un conseil aux malheureux Polonais d'avoir confiance dans la générosité, dans la clémence et les bonnes intentions de l'empereur Alexandre, qui se traduisent par la loi de recrutement, des mesures de rigueur, par le sang qui coule à flots. Et, après ce qui a été dit devant vous, je regrette profondément ce conseil auquel je ne puis m'associer ; enfin, je vois un blâme indirect par

l'insuffisance de mon esprit à bien comprendre cette insurrection. Qu'on blâme une insurrection qui se prépare, qu'on s'efforce de la prévenir, je le comprends ; mais quand le fait existe, quand le sang coule à flots, quand les malheureux enfants de la Pologne sont égorgés, depuis le prêtre, le noble, le bourgeois, jusqu'au paysan, qu'il n'y a plus pitié, ni merci pour personne, est-il humain de qualifier ce fait de passion insurrectionnelle ? Non ! il fallait avertir avant, mais non stygmatiser après.

Pourquoi ce mot de passion insurrectionnelle ? Pourquoi ne pas dire que vous regrettez ce qui s'est passé en Pologne. Ah ! pour ma part j'aurai un poids de moins sur le cœur quand ces paroles me seront expliquées, comme je l'espère et comme je n'en doute pas et comme je serais très-heureux de l'entendre.

Messieurs, je dis que la vivacité du sentiment populaire en France pour la Pologne est incontestable. Tout le monde le reconnaîtra, et mes honorables adversaires aussi bien que ceux qui sont indifférents et ceux qui partagent mon opinion. Mais je vais plus loin et je dis : examinons bien le sentiment public qui pousse l'opinion en faveur de la Pologne ; je trouve admirable ce sentiment qu'on rencontre toujours dans le cœur du peuple français, quand une grande cause est devant lui ; il est le même que celui qui a porté le Prince Louis à la présidence de la République et Napoléon III à l'Empire ; ne vous y trompez pas, vous nommiez cela sentiment et non raisonnement. Mais c'est grâce à ce sentiment qu'il est Empereur des Français.

Sans doute, l'homme d'Etat ne doit pas s'y abandonner complétement, il doit y puiser ses inspirations, puis les modérer, les contenir, les rendre pratiques.

Voter l'ordre du jour, non pas d'après les explications données par la commission, et celles plus concluantes qui seront données par M. le ministre sans portefeuille, mais d'après le gros bon sens de l'opinion publique, c'est voter contre la Pologne, contre le sentiment qui a porté Napo-

léon III au pouvoir. (Réclamations.) C'est mon explication ; chacun explique ce vote à son point de vue.

Un sénateur. C'est une explication toute personnelle.

S. A. I. le prince Napoléon. Parfaitement.

Quoique je ne sois que trop habitué à l'unanimité du Sénat contre moi il y a, par hasard, quelques-uns de mes collègues qui m'approuvent, laissez-moi ce petit avantage, il est assez rare pour que je le constate. (On rit.) Admettez que vous ne fassiez rien ; je ne l'admets pas, parce que j'ai confiance, je le répète, et je le répéterai à satiété, dans le gouvernement de l'Empereur ; il fera ce qu'il pourra et devra faire (Mouvement), j'en suis certain ; mais je crois que c'est une fausse interprétation de ce sentiment que de voter l'ordre du jour. Si vous écoutiez les conseils qui me semblent contenus dans l'ordre du jour, ce serait un grand malheur ; car, enfin, la question polonaise, tant que vous ne l'aurez pas résolue, se dressera devant vous comme un spectre, aujourd'hui, demain, dans trois ans, dans cinq, dans dix, et toujours. Il n'y a pas de prescription pour des crimes semblables. Non, tant qu'il ne sera pas réparé, le danger de la Pologne existera. (Rumeurs.)

Est-il bien politique de donner au gouvernement le conseil d'ajourner et d'attendre toujours? Mais quelle est la circonstance qui puisse se présenter plus favorable qu'aujourd'hui ? Aujourd'hui, l'Empereur est dans toute la force de l'âge et de son génie ; le prestige extérieur est grand, complet; il provient des campagnes de Crimée et d'Italie. A l'intérieur, le gouvernement est très-fort, et j'aime à le constater, car si beaucoup de passions s'agitent autour de lui, c'est le propre d'un pays nerveux et vigoureux ; mais je crois qu'il y a peu de passions, grâce à Dieu, qui s'agitent contre le gouvernement de l'Empereur. Sans doute, dans les bas-fonds de la société, il peut y en avoir quel-

ques-unes : elles ne m'effrayent pas, elles ne doivent et ne peuvent effrayer personne. Le gouvernement de l'Empereur, je le répète, est très-fort; il a tout son prestige. C'est donc en ce moment de force extérieure et intérieure qu'il faut prendre en main cette grande cause de la Pologne et faire quelque chose.

*Un sénateur.* Il faut s'en rapporter à l'Empereur.

S. A. I. le Prince Napoléon. Oui, s'en rapporter à lui, mais en renvoyant la pétition aux ministres, pour prouver notre confiance et donner à l'Empereur un conseil qui serait mal interprété, si vous votiez l'ordre du jour...

M. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers. On lui donnerait un conseil, qu'il ne le suivrait pas.

S. A. I. le Prince Napoléon. On lui donnerait ce conseil, qu'il ne le suivrait pas... J'aime à constater que nous sommes d'accord avec M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers. Je l'ai dit en commençant, et j'appuie sur cette parole qui n'est pas de moi : On lui donnerait un conseil pareil, qu'il ne le suivrait pas. Pourquoi donc alors le lui donner? A quoi bon? Vous dites vous-même qu'il ne le suivrait pas, s'il était mauvais.

J'arrive au grand reproche, à la grande difficulté, à la grande objection que je puis rencontrer même parmi quelques-uns de mes honorables collègues qui m'approuvent : « Mais tout cela, disent-ils, c'est la guerre ! Voilà le dernier mot de la politique que vous voudriez voir suivre par notre gouvernement. »

A cela, Messieurs (j'en demande pardon au Sénat, mais chacun tient à expliquer ses idées, sa responsabilité devant le pays), à cela je réponds : Non, ce n'est pas la guerre, mais ce n'est pas la paix.

*Plusieurs sénateurs.* Qu'est-ce donc alors?

S. A. I. le Prince Napoléon. Vos interruptions ne me gênent pas. J'irai même au devant, parce que vous comprenez bien que j'ai trop l'habitude du Sénat pour ne pas avoir prévu qu'elles seraient faites. Non, Messieurs, je dis : Je ne sais pas, je ne veux pas et je ne dois pas savoir ce qu'il en sera ; et, en effet, que venons-nous faire à cette tribune? Venons-nous discuter des plans diplomatiques ou militaires? dire au gouvernement : Vous agirez dans telle hypothèse de telle facon; dans telle autre, vous agirez d'une autre? Pas le moins du monde. Je n'ai pas cette prétention ; ce n'est ni dans mon rôle ni dans le rôle constitutionnel du Sénat à l'occasion de l'examen d'une pétition. Non, je ne veux rien de tout cela. Nous ne donnons pas de conseils sur une situation que nous ne connaissons pas. Comment voulez-vous que, dans ma petite sphère de sénateur, je puisse donner un conseil éclairé ? Est-ce que je connais la situaiion diplomatique et politique de l'Europe ? Et vous, la connaissez-vous mieux que moi? Non. (Mouvement.)

*Un sénateur.* C'est pourquoi nous n'en donnons pas.

S. A. I. le Prince Napoléon. Comment donc tracer une ligne de conduite, si vous ne connaissez pas les détails, le plan et la situation ? Vous ne pouvez qu'indiquer un but, et le but que je voudrais indiquer, je le formule ainsi : prendre en main la cause polonaise, la défendre comme vous le pourrez et comme vous le pouvez, ayant grande confiance en vous, étant certains qu'elle sera dans de très-bonnes mains, mais en ne l'abandonnant pas. Et je ne sais si ce doit être la paix ou la guerre.

Je repousse donc énergiquement le reproche qui m'est fait. Est-ce que je ne sa is pas aussi bien que vous tous les inconvénients qu'entraîne la guerre? Croyez-vous que de

gaieté de cœur je voudrais y précipiter mon pays? Non, non, la guerre, c'est presque la suspension de la vie dans un grand pays comme la France; il ne faut la faire que sagement, mûrement, quand le gouvernement la croit nécessaire et que l'opinion publique le soutient. Oui, mais ne l'affaiblissez pas vis-à-vis de l'étranger en lui dictant des conseils de paix.

Et, à cette occasion, je suis bien aise de relever une objection et un reproche qu'on nous fait sans cesse; ah! je le connais ce reproche! Vous abritant sous un faux patriotisme, que je n'accepte pas pour ma part et dont je ne veux pas vous laisser le monopole, parce qu'il n'est pas exact, parce qu'il n'est pas vrai; vous nous traitez tantôt d'*Italiens,* quand nous défendons la cause de l'Italie; tantôt de *Polonais,* quand nous défendons la cause de la Pologne. Ah! la multiplicité de vos reproches, que je n'accepte même pas comme des injures, mais presque comme des éloges, en prouve l'inanité. Cette multiplicité de reproches que vous me faites, savez-vous à qui elle s'applique? Oui, nous sommes Français avant tout, par dessus tout, toujours, mais Français libéraux, pour l'empire et avec la cause des peuples.

*Plusieurs sénateurs.* Nous le sommes tous!

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Nous sommes les amis des Italiens et des Polonais, et quand nous croyons que l'intérêt de la France, l'intérêt de la liberté et des nationalités est en jeu dans la cause italienne et dans la cause polonaise, nous prenons cette cause en main selon les intérêts et les ressources de la France, et nous restons Français, mais Français libéraux, quand nous venons défendre ces causes devant vous.

*Plusieurs sénateurs.* Très-bien!

S. A. le Prince Napoléon. Du reste, Messieurs, pour suivre et prendre en main énergiquement cette cause polonaise, le gouvernement de l'Empereur n'a pas, je l'espère, besoin de mes encouragements et de mes recommandations; aussi n'est-ce pas à lui que je m'adresse, mais à l'opinion publique et à ceux qui m'écoutent, au Sénat, et je leur dis: Est-il une question où la France soit plus unanime? Comment! moi qui ai toujours eu le regret d'être en contradiction, avec un éloquent orateur, M. de Montalembert, je me trouve parfaitement d'accord avec lui sur cette question! (Sourires sur quelques bancs.) J'ai lu avec un grand intérêt la brochure qu'il a écrite; je m'en félicite et je l'en félicite, et je ne crois pas que la passion politique, les haines réciproques doivent aller jusqu'à ce point de faire refuser la main d'un adversaire loyal quand on peut s'entendre avec lui. Non, cette politique personnelle n'a jamais été la mienne; toutes les fois que je trouverai un terrain commun sur lequel je pourrai m'entendre avec un adversaire de la veille, je serai trop heureux, je lui tendrai la main avec satisfaction, en faisant, bien entendu, nos réserves, et en conservant notre indépendance réciproque sur les autres points.

*Un sénateur.* Quand on n'est pas d'accord sur tout, en politique, on n'est d'accord sur rien.

S. A. I. le Prince Napoléon. Je vous demande pardon, en politique, on n'est pas aussi absolu que vous le dites... Ah! Messieurs, vraiment je ne puis pas croire, je vous l'assure avec toute la bonne foi et toute la conviction imaginables, je ne puis pas croire que vous ne votiez pas le renvoi aux ministres; cela m'est impossible. Je vois devant moi un honorable ministre ayant été un jeune et brillant Polonais; il a été l'envoyé du gouvernement provisoire à Londres après avoir bravement fait son devoir sur les champs de bataille de Grochow et d'Ostrolenka. Serait-

ce lui qui pourrait voter l'ordre du jour? Non, c'est impossible. Et les généraux et officiers de l'Enpire qui ont versé leur sang à côté de leurs frères de Pologne voteront-ils l'ordre du jour? C'est impossible encore. Les glorieux chefs de notre armée actuelle, ceux qui ont eu l'insigne honneur, la grande gloire de la conduire sur les champs de bataille de la Crimée et de l'Italie, vont-ils voter pour quelque chose qui pourrait ressembler à un abandon de la cause polonaise? Je ne le crois pas.

Je ne puis pas croire que les prélats votent contre les catholiques; je ne puis pas le croire. (Interruptions.)

Laissez-moi mes illusions. Si vous êtes appelés à me les enlever toutes, que ce soit au moins successivement; et ne m'empêchez pas d'avoir un reste de confiance. Je ne puis pas croire que les ardents catholiques que j'ai eu pour adversaires et que je retrouve ici, votent pour l'ordre du jour. Non, c'est impossible. Et les magistrats, peuvent-ils voter l'ordre du jour qui ne serait pas un blâme contre toutes les horreurs qui se commettent en Pologne et la violation de tous les droits? Je sais bien que ce n'est pas dans votre cœur, que vous ne le voudriez pas. Mais je vous adjure, je vous conjure de ne pas émettre un vote sur lequel l'opinion publique pourrait se tromper et dont elle vous ferait un reproche, un vote qui pèserait sur vos consciences et dont je voudrais vous décharger.

Est-ce que les représentants des grands noms de l'Empire qui m'écoutent pourront davantage voter l'ordre du jour contre la cause polonaise? Non, je le répète, et je ne veux pas perdre cette illusion jusqu'à ce que cela arrive.

Pour me résumer, messieurs, je dirai que, dans ma conviction la plus profonde, l'Empire Français, avec Napoléon III à sa tête, peut et doit prendre en main la cause polonaise. Je suis sûr que l'Empereur l'a fait et qu'il le fera, avec l'appui de l'opinion libérale, avec les intentions les plus pures expliquées par une habile diplomatie aux gouvernements étrangers; je suis sûr que notre devoir

n'est pas au-dessus de nos forces. Mais il faut se presser; le sang coule à flots, et, si vous l'abandonnez à elle-même, la Pologne ne pourrait que lutter plus ou moins longuement, mais elle serait sacrifiée. Agissez donc, agissez ! (Sourires).

UN SÉNATEUR. Comment?

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Comment, je ne puis pas l'apprécier, je n'ai pas à vous le dire (Mouvement), mais je supplie mon Gouvernement d'agir dans la mesure de ce qu'il peut et doit faire, et il réussira.

Messieurs, que chacun de nous fasse son devoir, et, voici comment je formule mon vœu : je voudrais que l'insurrection polonaise durât, qu'elle fût encouragée (Rumeurs), parce qu'elle est juste; que l'Empereur fît ce qu'il croirait pouvoir faire, dans l'intérêt de la France, pour cette grande cause; soutenu par l'opinion publique — il le fera: — que le Sénat ne lui donnât pas de conseils qui pourraient être mal interprétés. Alors les destins s'accompliront; la main sur la conscience, chacun aura fait son devoir, et j'aurai pleine confiance dans le succès d'une cause que l'Empereur aura prise en main.

Paris, imp. de L. TINTERLIN, rue N.-des-Bons-Enfants, 3.

ce lui qui pourrait voter l'ordre du jour? Non, c'est impossible. Et les généraux et officiers de l'Enpire qui ont versé leur sang à côté de leurs frères de Pologne voteront-ils l'ordre du jour? C'est impossible encore. Les glorieux chefs de notre armée actuelle, ceux qui ont eu l'insigne honneur, la grande gloire de la conduire sur les champs de bataille de la Crimée et de l'Italie, vont-ils voter pour quelque chose qui pourrait ressembler à un abandon de la cause polonaise? Je ne le crois pas.

Je ne puis pas croire que les prélats votent contre les catholiques; je ne puis pas le croire. (Interruptions.)

Laissez-moi mes illusions. Si vous êtes appelés à me les enlever toutes, que ce soit au moins successivement; et ne m'empêchez pas d'avoir un reste de confiance. Je ne puis pas croire que les ardents catholiques que j'ai eu pour adversaires et que je retrouve ici, votent pour l'ordre du jour. Non, c'est impossible. Et les magistrats, peuvent-ils voter l'ordre du jour qui ne serait pas un blâme contre toutes les horreurs qui se commettent en Pologne et la violation de tous les droits? Je sais bien que ce n'est pas dans votre cœur, que vous ne le voudriez pas. Mais je vous adjure, je vous conjure de ne pas émettre un vote sur lequel l'opinion publique pourrait se tromper et dont elle vous ferait un reproche, un vote qui pèserait sur vos consciences et dont je voudrais vous décharger.

Est-ce que les représentants des grands noms de l'Empire qui m'écoutent pourront davantage voter l'ordre du jour contre la cause polonaise? Non, je le répète, et je ne veux pas perdre cette illusion jusqu'à ce que cela arrive.

Pour me résumer, messieurs, je dirai que, dans ma conviction la plus profonde, l'Empire Français, avec Napoléon III à sa tête, peut et doit prendre en main la cause polonaise. Je suis sûr que l'Empereur l'a fait et qu'il le fera, avec l'appui de l'opinion libérale, avec les intentions les plus pures expliquées par une habile diplomatie aux gouvernements étrangers; je suis sûr que notre devoir